

**Conseil Municipal du** 3 octobre 2022

**à** 18h00

N°ordre 45  
N° identifiant 2022-0210

**Titre** Acquisition d'une parcelle auprès de l'association "La Chevalière des Cours" - rue du Bas des Sables à Poitiers

Rapporteur(s) M. Aloïs GABORIT  
Date de la convocation 26/09/2022

**Président de séance** Mme Léonore MONCOND'HUY  
**Secrétaire(s) de séance**

**PJ.**  
Plan de situation - Poitiers parcelle EP n°427 – La Chevalière des Cours

Membres en exercice 0  
Quorum 27

**Présents** 0

**Absents** 0

**Mandats** 0 **Mandants** \_\_\_\_\_ **Mandataires** \_\_\_\_\_

**Observations**

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

L'association « La Chevalière des Cours », association dont l'objet principal est la pratique du jeu de boules en bois a procédé à sa dissolution lors d'une assemblée générale en date du 11 juin 2022. Un liquidateur a été désigné afin d'apurer l'actif de l'association et celui-ci a convenu de céder la parcelle cadastrée EP n° 427 d'une superficie de 703 m<sup>2</sup> à la Ville de Poitiers.

Cette parcelle dispose d'une plateforme de jeu pour les boules en bois ainsi qu'une cabane. Ce terrain permettra à la Ville d'implanter les équipements nécessaires à la réalisation de la baignade dite de Tison pour l'été 2023.

La cession a été convenue pour la somme de 25 000 €.

En vertu des articles L. 1311-9 à L. 1311-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce bien immobilier étant d'une valeur inférieure à 180 000 €, aucun avis de France domaine n'a été sollicité.

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Poitiers.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord quant à la réalisation de cette acquisition aux conditions sus indiquées**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense, soit 30 000 €, y compris provision pour frais d'acte, à l'opération 2004 « Végétalisation de la ville – Tison : stabilisation des berges et aménagement », article 2111 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.1
Nomenclature Préfecture	Acquisitions